



Rapatriement des fonds sur les comptes d'une étude de notaires

Par **veronique108**, le **03/07/2010** à **19:12**

Bonjour,

Dans le cadre de la succession de mon père nous avons choisi un notaire (avec ma soeur) que nous ne connaissons pas. Comment vérifier si ce notaire est honnête car il nous a demandé de signer une procuration lui donnant l'autorisation de rapatrier les fonds des comptes de mon père sur les comptes de l'études afin de les répartir entre ma soeur et moi. Est-ce la procédure habituelle?

Merci pour votre réponse.
Véronique

Par **dobaimmo**, le **03/07/2010** à **19:26**

Bonjour

c'est effectivement la procédure habituelle.
ensuite, il pourra vous délivrer la copie du compte étude sur lequel il y aura en actif les sommes entrées (à comparer avec les documents de la banque) et en début les factures payées et ses honoraires.
un notaire ne risque pas la prison pour des soldes de comptes bancaires dans une succession, rassurez vous.

cordialement

Par **veronique108**, le **03/07/2010** à **20:10**

Merci beaucoup pour votre réponse, dont je n'ai pas compris la dernière partie. J'imagine que vous vouliez dire que le notaire risque la prison s'il utilise le solde des comptes bancaires dans une succession?

Bonne soirée.
Véronique

Par **dobaimmo**, le **03/07/2010** à **23:09**

bonsoir

c'était la réponse à votre crainte sur l'honnêteté du notaire dans votre problème : franchement, si un notaire devait détourner des fonds, compte tenu de ce qu'il risque, il chercherait sans doute un ou plusieurs gros coups dans un laps de temps rapide et en partant très loin :)

Très cordialement

Par **veronique108**, le **03/07/2010** à **23:39**

Vous avez entièrement raison, une amie m'a fait la même remarque aujourd'hui. Merci encore, je suis maintenant rassurée. Plus qu'à attendre que tout cela soit enfin terminé.

Très bonne soirée!

Véronique